

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme SCACHE Marina, Mme ANDANSON Sylvie, Mr SEGUIN Alexandre, Mr DAVID Franck, Mr SANNAJUST Jacky, Mr CORSI Clément, Mme BORROT Véronique, Mr BRUN Hervé.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme ASTIER Caroline a donné pouvoir à Mr Alexandre SEGUIN.

Mr CORSI Clément a été élu secrétaire.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande de bien vouloir ajouter une délibération sur une question arrivée tardivement (heures complémentaires personnel communal).

### **I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES DU 13 ET DU 20 OCTOBRE 2014 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu des séances du 13 et du 20 octobre 2014 à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **II – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS :**

#### **❖ RENOVATION FUTURE MAIRIE :**

Le cabinet d'architectes, retenu par le conseil municipal le 20 octobre pour assurer la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la future mairie, a transmis les plans suite à la réunion de présentation du projet du 10 novembre.

Le conseil municipal examine chaque niveau et apporte quelques modifications :

- Le rez-de-jardin : secrétariat, bureau du maire, du directeur de l'ALSH (*participation CCNL aux dépenses de fonctionnement au titre de la compétence « ALSH extrascolaire »*), salle conseil municipal/mariage avec kitchenette, bibliothèque (*participation CCNL aux dépenses de fonctionnement au titre de la compétence « lecture publique »*), toilettes.  
A NOTER : adjonction d'un espace de 13 m<sup>2</sup> en ossature bois pour un bureau et sas vitré dans le hall d'entrée

 La porte d'entrée doit être utilisable par les handicapés

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/11/2014

- Le rez-de-chaussée : 2 salles expo/activités

Le rez-de-chaussée et le rez-de-jardin sont accessibles aux handicapés, de la rue de la Limagne, pour le rez-de-chaussée et de la place de l'église, pour le rez-de-jardin.

⚠ L'escalier intérieur qui relie le rez-de-chaussée au rez-de-jardin, bien que non-réglementaire, sera conservé et réservé « escalier de service ».

- Le 1<sup>er</sup> étage : limité à 19 personnes en totalité (un seul accès), 1 salle de réunion, espace bureaux (associations, pépinière d'entreprises, permanence services publics, chambres consulaires...), kitchenette, toilettes.

⚠ Fusionner les bureaux 2 et 3 ou prévoir une cloison amovible + réduire les dégagements.

- Le 2<sup>ème</sup> étage : archives

Les plans ainsi modifiés et le devis détaillé par lot feront partie des pièces constitutives au dossier de demande de D.E.T.R. à déposer avant le 1<sup>er</sup> décembre à la sous-préfecture de Riom.

Autre pièce, la note explicative du projet qui présentera le double objectif du projet : une mairie- maison de services dans l'ancien presbytère rénové et le regroupement du pôle enfance en utilisant l'espace laissé libre par la mairie actuelle.

❖ **AMENAGEMENT PLACE MADELEINE DE CHAZELLES** : présenté par Marina SCACHE

Une première rencontre avec l'entreprise retenue, Eiffage TP, a eu lieu jeudi 13 novembre. Les travaux pourraient démarrer le 8 décembre. Toutes les bornes du bornage réalisé en 2011 sont maintenant repérées.

Proposition de délibération :

**PLACE MADELEINE DE CHAZELLES – CONVENTION AVEC MR ET MME BERNARD :**

Mr et Mme BERNARD-PIEDGRAND, domiciliés 21 rue de la Limagne, sont propriétaires d'une petite parcelle d'une surface de 4,15 m<sup>2</sup>, mitoyenne de la Place Madeleine de Chazelles en cours d'aménagement.

Dans un souci d'esthétique et afin de traiter uniformément l'ensemble de l'espace, il a été proposé à Mr et Mme BERNARD-PIEDGRAND d'inclure leur petite parcelle dans le traitement de la place.

Une convention sera signée avec les intéressés pour officialiser cet accord.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

**COMMUNE DE THURET**  
**(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/11/2014

A venir : réunion le mercredi 19 novembre à 9 heures avec le S.I.E.G. pour réaliser, au plus vite, l'étude de l'éclairage public pour la place et prévoir le passage des fourreaux.

- ❖ **ENTRETIEN HAIES ET FLEURISSEMENT** : en raison de l'absence de Caroline ASTIER, le point sur l'avancée des dossiers relatifs aux haies et fleurissement se fera lors du prochain conseil municipal.  
A noter : à l'occasion de la remise des prix des Villes et Villages Fleuris, le jeudi 13 novembre, la commune de Thuret a reçu un « prix d'encouragement ».

Concernant l'entretien (présenté par Christophe et Alexandre) :

- La dalle pour le futur point propre, à proximité des ateliers, a été coulée. Reste à mettre le grillage avant la pose des containers qui peut être prévue mi décembre.  
Pierre LYAN rappelle la nécessité, pour tous travaux de construction ou de réparation, de minimiser les coûts tant en assurant un usage pérenne et pratique.
- Quelques réparations sont nécessaires sur le tracteur (Neman) et le microtracteur (silent-blocs).  
A mettre en place : une fiche de suivi par outil.
- Sans réponse au courrier de mise en demeure adressé à l'entreprise SABATTERY concernant les malfaçons du lot menuiserie de la cantine scolaire, il sera fait appel à une entreprise polyvalente (Dany multiservices) pour effectuer ces réparations. La dépense correspondante sera déduite des 5% de retenue de garantie de l'entreprise SABATTERY.
- A voir : dossiers en cours : claustras et dysfonctionnement chauffage école.
- Terrain de Mr BOULON Florian aux Aurancheix : inquiétude du conseil municipal suite au désherbage de cette parcelle qui jouxte l'étang.  
En cours : attente des conclusions de l'Onema (police de l'eau) suite à sa visite sur place.  
A savoir : obligation pour Mr BOULON de conserver la haie et les arbres « remarquables » situés sur ce terrain classé en zone N du PLU.

- ❖ **SUITE DE L'ORAGE DU 21/9** : les fortes pluies du 15 novembre ont provoqué à nouveau une coulée de boue (bien moins conséquente) venant du champ de Mr BOIS.  
A voir : partenariat avec chambre d'agriculture, Conseil Général...dans la recherche d'aménagements possibles visant à limiter les écoulements d'eau, coulées de boue, effondrements de talus.  
A prévoir : réalisation d'avaloirs, curages de fossés, trottoirs, remise en forme du chemin JOUBERT...., en concertation, avec les élus de Sardon (éventuellement de Bussières) pour les travaux qui peuvent être négociés et réalisés conjointement.  
En cours : demande aide exceptionnelle au Conseil Général.

**COMMUNE DE THURET**  
**(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/11/2014

- ❖ **C.C.A.S.** : présenté par Joëlle PROLHAC-BARDIN – Suite à la réunion du 2 octobre, le C.C.A.S propose de remplacer le traditionnel repas du 3<sup>ème</sup> âge, prévu au mois de novembre, par un après-midi animé – spectacle de la Compagnie « Les souffleurs de Lune » - et gourmand – mignardises et boissons diverses servies sur tables ambiance « cabaret » - fixé le 31 janvier 2015. Une lettre d'information sera distribuée aux personnes concernées (+ 65 ans).. La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 8 décembre.
  
- ❖ **POLE ENFANCE** : présenté par Vincent BOUCHET
  - **Conseil d'école du 6/11/2014** : engagements de la mairie suite à cette réunion :
    - équipements prévus : mise en place de « torchons » permettant de réduire l'utilisation des essuie-mains papier.
    - équipements à prévoir : rideaux BCD, classes Marianne et Geneviève et remplacement chauffe-eau classe Claire (ancienne salle CM)  
ordinateurs portables pour les classes primaires : devis comparatifs achat ou location (en charge du dossier : Clément CORSI et Vincent BOUCHET)
    - aménagement à prévoir : taille des arbres au niveau de la cour arrière.
    - Information aux parents à prévoir (co-rédigée par Geneviève et Pierre) :  
2 points à rappeler aux parents :
      - > En dehors de la prise en charge périscolaire (à partir de 7h30), les parents restent responsables de leurs enfants jusque 8h20, heure à partir de laquelle les enseignantes sont sur la cour et accueillent les élèves dans l'enceinte scolaire.
      - > Pour des raisons de sécurité aux heures de rentrée et de sortie de l'école, les parents doivent éviter de stationner au feu ou dans la cour de la Maison Familiale.
  
  - **Transfert des ALSH** : des réunions publiques sont prévues sur Thuret, Aubiat, Aigueperse et Effiat du 1<sup>er</sup> au 4 décembre et une plaquette d'information sera distribuée sur l'ensemble du territoire intercommunal.

❖ **COMMUNICATION** : présenté par Vincent BOUCHET

Les supports actuels :

- Le site : thuret.info ou thuret.fr, les 2 sont actuellement maintenus jusqu'à disparition progressive de thuret.info. Chacune et chacun est invité(e) à y déposer un article ou une info en fonction des dossiers dont il a la charge et/ou des délégations confiées.
- La lettre d'info : trimestrielle avec pour l'instant un bon retour de la population plutôt satisfaite.

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/11/2014

- Bulletin annuel : insistera plus sur les projets et leur financement et donnera, de façon dynamique, la parole aux associations et aux administrés.

**III – POINT SUR LES DELEGATIONS** : Compte-tenu de l'heure tardive, cette question est reportée au prochain conseil.

Véronique BORROT, déléguée au SBA, rappelle, toutefois, le lancement de la mise en place de la redevance incitative avec le passage, à partir de fin novembre, d'un enquêteur du SBA dans chaque foyer pour informer des enjeux de cette nouvelle tarification, contrôler l'état et le volume des bacs et les équiper d'une puce électronique.

**IV – QUESTIONS DIVERSES :**

- **Personnel** :

- Offre d'emploi en cours pour le poste de 6h par semaine pour l'entretien des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> classe.

- HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL (délibération) :

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame Nathalie COUSTEIX, Adjoint Technique à temps non-complet (20/35<sup>ème</sup>) :

- 22 heures : en raison du remplacement d'Isabelle LABONNE placée en mi-temps thérapeutique de mi-septembre à mi-novembre 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme COUSTEIX
  - **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2014.
- **Banquet des pompiers** : la plupart des conseillers participeront au vin d'honneur, seul le maire et trois conseillers resteront au repas.
  - **Réunion publique** : voir pour en planifier une courant mars.